



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 828-25

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 828-25 abrogeant le règlement 647-20 concernant la direction générale, abrogeant et remplaçant le règlement 532.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.

La greffière,
Mélanie Poirier